

Maturité professionnelle post-CFC (MP2)

Orientation économie & services, type
économie

A plein temps (1 an)

A temps partiel (2 ans)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB

Index

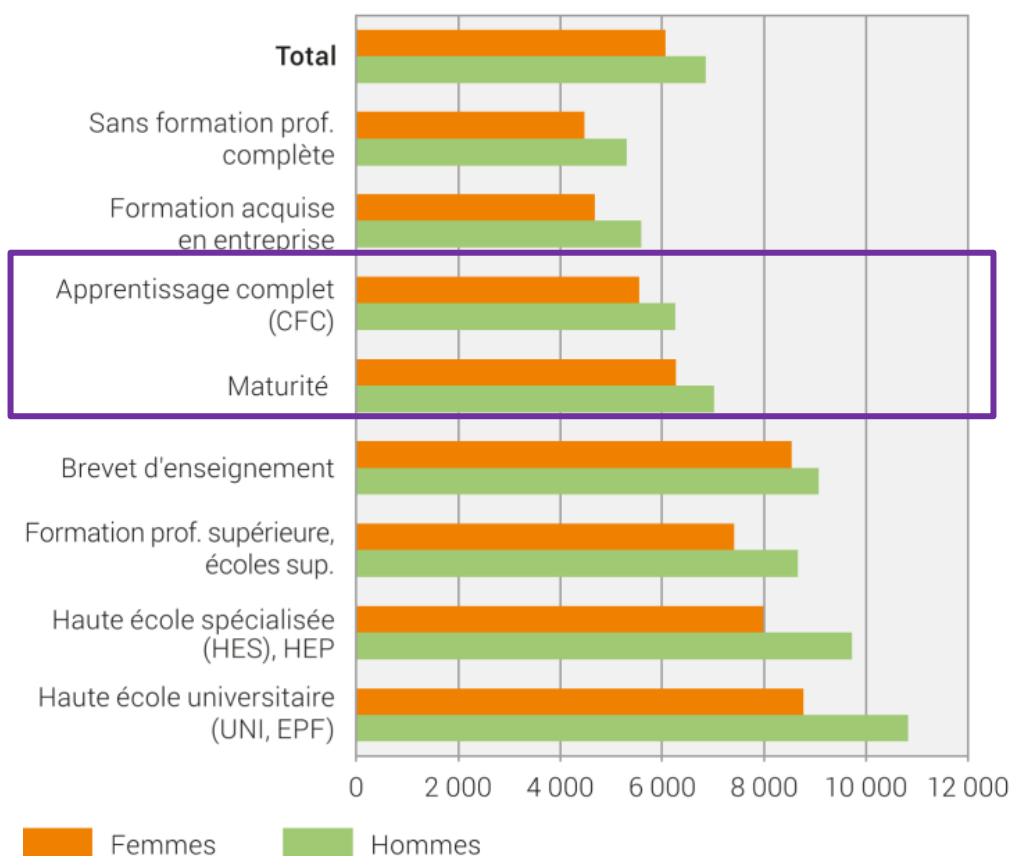
Pourquoi obtenir la MP2, type Economie ?	4
Conditions	5
Durée de formation	5
Jours de cours	5
Inscription.....	5
Frais	6
Formation à l'école professionnelle.....	7
Cours blocs	7
Evaluation par l'école professionnelle	8
Mesures pédagogiques	9
Procédure de qualification.....	9
Certificat	10
Perfectionnement professionnel	10
Prise de notes	11

Pourquoi obtenir la MP2, type Economie ?

> Une valorisation salariale

Salaire mensuel brut selon la formation et le sexe, en 2018

Valeur centrale (médiane), en francs – Secteur privé et secteur public ensemble



Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2020

- > Un approfondissement des connaissances commerciales et générales déjà acquises.
- > Un programme de formation conçu pour permettre aux étudiant-e-s de s'exprimer couramment en trois langues.
- > Une augmentation des possibilités professionnelles et un accès facilité aux établissements de formation continue (Hautes écoles).

Le public cible est principalement les apprentis qui ont terminé leur formation d'employé-e de commerce CFC et qui visent le chemin direct vers la HEG.

Conditions

- > Être au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce et répondre aux critères d'admission de la MP2 à savoir :
 - > Avoir fini la scolarité obligatoire en section prégyrnasiale avec succès ou en section générale avec au moins 20 points aux 2 derniers semestres. Les candidat-e-s qui ne remplissent pas ces conditions devront passer un examen d'admission ou
 - > Avoir une moyenne minimale de 5.0 au 5ème semestre en CFC d'employé-e de commerce et pas de note insatisfaisante ou
 - > Avoir suivi avec succès les cours préparatoires à la MP2 pour les langues étrangères (niveau B1) et les mathématiques ou
 - > Avoir 25 ans et plus.
- > La présence de l'étudiant-e aux cours professionnels est obligatoire.

Durée de formation

1 an à plein temps ou 2 ans à temps partiels

Jours de cours

- > A plein temps les cours sont fréquentés tous les jours de la semaine.
- > A temps partiel les cours sont fréquentés 2 jours par semaine (Jeudi et vendredi).
Durant la 2^{ème} année, des cours blocs supplémentaires ont lieu pour préparer le TIP.
- > L'EPAC propose des cours facultatifs de langue (allemand et anglais).

Inscription

- > Une inscription à la maturité professionnelle doit se faire **jusqu'au 15 février** de l'année scolaire qui précède l'entrée en maturité.
- > Un formulaire (MP2) est à disposition sur le site internet de l'école. Il doit être complété et envoyé au Service de la formation professionnelle à Fribourg.
- > Si ces conditions d'admission décrite ci-dessus ne sont pas remplies, les candidat-e-s sont convoqué-e-s à un examen d'admission qui a lieu courant mars et qui porte sur les branches ; 2^{ème} langue nationale (allemand ; niveau B1), 3^{ème} langue (anglais ; niveau B1) et mathématiques.

Frais

- > Les frais scolaires sont à la charge de l'étudiant-e. Le montant du matériel scolaire varie chaque année selon les manuels nécessaires.
- > La taxe de cours qui couvre les frais généraux de matériel distribué en classe s'élève à CHF 120.- à temps complet et à CHF 45.-/année à temps partiel.
- > La taxe d'inscription à la maturité professionnelle s'élève à CHF 100.- pour toute la formation et est facturée par le Service de la formation professionnelle.
- > La taxe d'inscription aux examens finaux se monte à CHF 250.-
- > Pour les visites, excursions, séjours, etc., une participation financière peut être demandée.
- > Il est possible de demander une bourse d'apprentissage. Vous trouvez des informations sous : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/bourses-detude-ou-dapprentissage>

Formation à l'école professionnelle

Les étudiant-e-s sont soumi-e-s à l'enseignement menant à la maturité professionnelle, défini dans l'Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale. Celui-ci comprend trois **domaines**, qui sont enseignés à l'école professionnelle.

Nombre de leçons hebdomadaires		Temps complet	Temps partiel	
Année d'étude		1	1	2
Domaine fondamental	Première langue nationale (français)	6	3	3
	2ème langue nationale (allemand)	4	2	2
	3ème langue (anglais)	4	2	2
	Mathématiques	5	3	2
Domaine spécifique	Finance et comptabilité	7	3	4
	Economie et droit	5	2	3
Domaine complémentaire	Histoire et institution politiques	3	3	0
	Technique et environnement	3	0	3
Travail interdisciplinaire	TIB / TIP (en partie cours blocs)	1	0	1
Cours facultatifs (<i>Allemand Goethe débutant, B1, B2, C1</i>)*		2	2	2
Cours facultatifs (<i>Anglais Cambridge</i>)		2	2	2

* avec la possibilité d'obtenir un diplôme de langue officiel

Cours blocs

En complément des unités d'enseignement à l'horaire, des cours blocs sont organisés pour préparer notamment le TIP. Le programme est fixé chaque année suffisamment en avance pour planifier l'organisation personnelle des étudiant-e-s.

Evaluation par l'école professionnelle

A la fin de chaque semestre, une promotion a lieu :

Domaines évalués chaque semestre	1er semestre (exemple de notes)	2ème semestre (exemple de notes)
Première langue nationale (français)	4.5	5.0
2ème langue nationale (allemand)	4.5	5.0
3ème langue (anglais)	3.5	3.5
Mathématiques	3.5	4.0
Finance et comptabilité	4.5	3.5
Economie et droit	4.5	3.5
Histoire et institutions politiques	3.5	5.5
Technique et environnement	3.5	4.5
Moyenne	4.0	4.3
	promotion provisoire	non promotion

Le semestre est considéré comme réussi si tous les critères suivants sont remplis :

- > la moyenne est égale ou supérieur à 4.0 et
- > il n'a pas été attribué plus de deux notes inférieures à 4.0 et
- > la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne dépasse pas deux unités.

L'étudiant-e qui ne remplit pas ces conditions est promu provisoirement au semestre suivant.

L'étudiant-e qui ne remplit pas les conditions de promotions une seconde fois est exclue de l'enseignement de la maturité professionnelle.

Les notes des TIB du TIP sont mentionnées sur les bulletins mais ne comptent pas pour les promotions.

Mesures pédagogiques

En cas de difficultés scolaires, l'étudiant-e peut bénéficier d'un soutien pédagogique. Ce service consiste au développement de techniques d'apprentissage afin de gagner en efficacité et en autonomie. L'EPAC offre un soutien individuel ainsi qu'un cadre de travail calme plusieurs soirs par semaine, accès libre sans rendez-vous.

Procédure de qualification

Domaine de qualification	Répartition des notes	Pondération
Première langue nationale (Français)	Examen écrit	50 %
	Examen oral	
	Notes scolaires ¹	50 %
2ème langue nationale (Allemand)	Examen écrit	50 %
	Examen oral	
	Notes scolaires ¹	50 %
3ème langue (anglais ²)	Examen écrit	50 %
	Examen oral	
	Notes scolaires ¹	50 %
Mathématiques	Examen écrit	50 %
	Notes scolaires ¹	50 %
Finance et comptabilité	Examen écrit	50 %
	Notes scolaires ¹	50 %
Economie et droit	Examen écrit	50 %
	Note scolaires ¹	50 %
Histoire et institutions politiques	Notes scolaires ¹	100 %
Technique et environnement	Notes scolaires ¹	50 %
Travail interdisciplinaire	TIB (Notes scolaires)	50 %
	TIP	50 %

¹ = Ø de tous les bulletins de notes semestrielles

La procédure de qualification sur la formation scolaire est réussie si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- > la moyenne est égale ou supérieur à 4.0 et
- > il n'a pas été attribué plus de deux notes inférieures à 4.0 et
- > la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne dépasse pas deux unités.

Certificat international de langue :

- > un certificat de langue peut être converti en une note pour la procédure de qualification (PQ), mais il ne dispense pas de l'enseignement.
- > le certificat de langue à faire valoir doit être d'un niveau B2 ou supérieur.
- > afin de prendre en compte un certificat de langue pour la procédure de qualification et le convertir en une note en lieu et place de l'examen final, les PEF doivent présenter une copie de leur certificat de langue ou de l'attestation de réussite et remplir le formulaire « Demande de prise en compte d'un certificat international de langue » avant le 30 mars de l'année de procédure de qualification de cette branche. Les écoles professionnelles convertissent le résultat de l'examen de diplôme en une note d'examen selon l'art. 24, al. 1.

Certificat

En cas de réussite l'étudiant-e obtient le certificat fédéral de maturité professionnelle.



Perfectionnement professionnel

Les titulaires d'une maturité professionnelle fédérale peuvent poursuivre leurs études à la Haute école de gestion selon différentes variantes de formation. Ils ont accès à l'université par la passerelle DUBS (collège St-Michel). La Société des employés de commerce (www.secfribourg.ch) offre de nombreuses possibilités de perfectionnement.

114

[illegible]

Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB

Rue de Dardens 80, 1630 Bulle

T +41 26 305 87 00, www.fr.ch/epac

Etat 16.06.2026

6-1-4 GUI_MP2_FR_EPAC



Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

